

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-43

AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES

COMMUNES DE CAZALS, MOISSAC, SAINT AIGNAN,
SAINT AMANS DU PECH, SERIGNAC et VALENCE D'AGEN

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CAZALS Aménagement du quartier Revelle	182	24 000	19 000	forfait	<u>6 130 €</u>
2) SAINT AIGNAN Construction de trottoirs et caniveaux dans la rue centrale <i>Observation : Préfinancement accordé le 27.03.06</i>	397	32 605	19 000	31.20 %	<u>5 928 €</u>
3) SAINT AMANS DU PECH Travaux d'éclairage des entrées du bourg	200	19 470	19 000	54 %	<u>10 260 €</u>
4) SERIGNAC Aménagement paysager du site de Mazenc	484	53 122.80 dont 19 605 €HT de traitement paysager	19 000	23.40 %	<u>4 446 €</u>
5) VALENCE D'AGEN Aménagement d'une place Cours de Verdun	5 130	55 722	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>

**DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE DANS LE CADRE
DU CONTRAT DE PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
6) MOISSAC Aménagement de la terrasse et des abords du moulin de Moissac <i>Observation : Préfinancement accordé le 19.03.04. Dossier présenté dans le cadre de l'année de Préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.</i>	12 213	290 000	290 000	12 %	<u>34 800 €</u>

TOTAL.....63 844 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006	500 000 €
.....Engagé à la précédente commission permanente.....	52 877 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	63 844 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	116 721 €
Disponible	383 279 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 avril 2006

CP 06/04-43

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR
L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**
COMMUNES DE CAZALS, MOISSAC, SAINT AIGNAN,
SAINT AMANS DU PECH, SERIGNAC et VALENCE D'AGEN

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 63
844 €:

** demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN- TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) CAZALS Aménagement du quartier Revelle	182	24 000	19 000	forfait	<u>6 130 €</u>
2) SAINT AIGNAN Construction de trottoirs et caniveaux dans la rue centrale <i>Observation : Préfinancement accordé le 27.03.06</i>	397	32 605	19 000	31.20 %	<u>5 928 €</u>
3) SAINT AMANS DU PECH Travaux d'éclairage des entrées du bourg	200	19 470	19 000	54 %	<u>10 260 €</u>

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
4) SERIGNAC Aménagement paysager du site de Mazenc	484	53 122.80 dont 19 605 €HT de traitement paysager	19 000	23.40 %	<u>4 446 €</u>
5) VALENCE D'AGEN Aménagement d'une place Cours de Verdun	5 130	55 722	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>

** demande de subvention présentée dans le cadre du contrat de Pays Garonne
Quercy Gascogne*

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
6) MOISSAC Aménagement de la terrasse et des abords du moulin de Moissac Observation : Préfinancement accordé le 19.03.04. Dossier présenté dans le cadre de l'année de Préfiguration du Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.	12 213	290 000	290 000	12 %	<u>34 800 €</u>

TOTAL.....63 844 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article
2041434, sous-fonction 74.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,